

« IL EST VRAIMENT INCONCEVABLE QU'ELLES SOIENT ENCORE SI RICHES » : LES ARCHIVES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, ENTRE BIBLIOTHÈQUE-MUSÉE DE L'OPÉRA DE PARIS ET ARCHIVES NATIONALES

Solveig Serre¹

French Abstract

Cet article retrace l'histoire du fonds d'archives de la bibliothèque musicale de l'Opéra de Paris. Aujourd'hui scindé en deux entre les Archives nationales et la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, ce fonds a traversé le temps, rescapé de conditions de conservations tristes et révoltantes, victime des négligences de directeurs de théâtres et d'archivistes qui se succédèrent jusqu'au 19^e siècle où Théodore de Lajarte fut chargé de l'inventaire et du catalogue.

En même temps qu'il nous donne des détails précis sur le déroulement de l'histoire de ces archives, nous assistons à un portrait de personnages ayant joué un rôle dans l'histoire des institutions culturelles à Paris au 19^e siècle, ainsi qu'à une description précise et pertinente du fonds d'archives.

German Abstract

Die Archivabteilungen der Mitte des 18. Jahrhunderts gegründeten Bibliothéque musicale de l'Opéra de Paris sind unterteilt in die Archives nationales und die Bibliothéque-Musée de l'Opéra. Ihre Bestände litten unter Vernachlässigung und schlechten Lagerungsbedingungen bis der Bibliothekar Théodore de Lajarte sie in den 1870er Jahren neu ordnete, einen Katalog erstellte und dem Archiv seine heutige Form gab.

Der Artikel beschreibt detailliert die Geschichte des Archivs sowie wichtige Teile der Bestände und porträtiert einige Personen, die im 19. Jahrhundert eine wichtige Rolle in dieser Pariser Kulturinstitution gespielt haben.

English Abstract

From its founding in the mid-18th century, the archive collection at the Bibliothéque musicale de l'Opéra de Paris, divided between the Archives nationales and the Bibliothéque-Musée de l'Opéra,

1. Solveig Serre est archiviste paléographe, docteur en histoire moderne de l'Université Paris 1. Elle est chargée d'enseignement à l'École Polytechnique et chercheur associée à l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France et à l'École nationale des chartes (Paris, France).

suffered from neglect and poor preservation until the fortunate arrival in the 1870s of the librarian Théodore de Lajarte. He put the collection in order, created a catalogue, and gave us the archive we now have today.

This article gives a detailed history of the archives, draws the portrait of some of the important characters who played a role in the history of cultural institutions in Paris in the 19th century, and describes relevant parts of the archive collection.

Vers le milieu des années 1870, le bibliothécaire Théodore de Lajarte fut chargé par Arthur de Beauphon, chef du bureau des Théâtres, de mettre de l'ordre, d'inventorier et de cataloguer les partitions d'opéras et de ballets, les parties d'orchestre, de chœurs et de rôles qui composaient le fonds de la bibliothèque musicale de l'Opéra de Paris. La tâche s'avérait fort ardue, Lajarte s'en acquitta non sans peine et dressa dans un opuscule consacré à l'histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra le constat suivant :

Pour nos devanciers, tout ce qui n'était pas du répertoire devait être jeté au panier, aussi bien la musique que les comptes et les registres. Nous ne pourrions nous faire une idée du laisser-aller et de l'inertie qui présidaient aux destinées de l'ancienne Académie royale de musique, si nous n'en avions pas les preuves dans l'absence des papiers de régie et d'administration remontant aux premiers âges de l'Opéra. Du reste, le théâtre a subi tant de liquidations malheureuses, tant d'incendies et de déprédations, que les causes les plus surabondantes n'ont pas manqué pour appauvrir les archives. Il est vraiment inconcevable qu'elles soient encore si riches².

Par ces quelques mots, Lajarte résume parfaitement le problème majeur des archives de l'Académie royale de musique: des fonds lacunaires, dispersés, et cependant d'une diversité et d'une richesse extraordinaires, permettant de retracer en grande partie l'histoire de l'institution.

Les archives produites par l'Opéra de Paris ont subi de plein fouet l'instabilité de l'institution qui la caractérise à l'époque moderne : les nombreuses directions qui se succédèrent, les incendies de ses salles de spectacle et les déménagements qui s'ensuivirent, l'absence d'une quelconque politique de gestion et de conservation des documents administratifs, aggravée par un certain état d'esprit selon lequel seules les partitions étaient dignes d'intérêt, sont autant de facteurs qui ont joué contre une bonne conservation du fonds. Aujourd'hui ces archives sont scindées en deux ensembles, distincts aussi bien par leur nature que par leur lieu de conservation : les feuillets et les liasses constituent le fonds AJ¹³ et sont conservés aux Archives nationales, tandis que les documents reliés, registres, journaux de bord ainsi qu'une grande partie de la correspondance des artistes avec la direction de l'Opéra se trouvent à la Bibliothèque-musée de l'Opéra.

La tribulation des archives de l'Académie royale de musique

Le plus ancien document qu'ait conservé l'Académie royale de musique relatif à ses archives date du samedi 13 juillet 1748. Il s'agit d'un inventaire réalisé par François Simon Chasteluy, « conseiller du roi et commissaire enquêteur examinateur au Châtelet de Paris, et par Perault, lieutenant de la prévôté des monnaies », au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaire, ainsi qu'à l'appartement du dessinateur et garde-magasin de l'Opéra Perronnet,

2. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 2.

récemment décédé³. Aux folios 2 et 3, le procès-verbal dresse un état des papiers retrouvés. On peut comptabiliser seize registres et plusieurs cahiers touchant différents domaines de l'administration de l'Académie royale de musique, tels que les recettes de l'Opéra pendant l'année du théâtre 1731-1732, les inventaires des fournitures ou des décorations. Le fait d'avoir retrouvé chez un dessinateur un si petit nombre de papier, d'ordre aussi divers et se rapportant à des années aussi différentes, offre un témoignage éclairant sur l'idée que les administrateurs du théâtre pouvaient se faire de l'importance de ce genre de documents.

A partir de 1749, lorsque le roi confie le privilège de l'Académie royale de musique à la ville de Paris, la situation évolue. Les directeurs sont mieux surveillés, la comptabilité se fait plus rationnelle et les archives commencent à se constituer en des groupes d'articles homogènes concernant un même objet pour une même époque. Un bon témoignage en est l'arrêt du Conseil du 13 mars 1757, par lequel la ville de Paris concède le privilège de l'Académie royale de musique à François Rebel et François Francoeur. A l'article IX, ordre est donné aux officiers de la ville de « dresser un inventaire particulier des fonds de musique appartenant à l'Académie, titres, livrets, registres, dessins, et autres papiers servant de renseignement dont lesdits concessionnaires seront mis en possession et tenus de conserver pour les représenter et remettre à l'expiration desdites trente années, ainsi que tout ce qui se trouvera y avoir été ajouté pendant le temps de leur administration »⁴. Si l'inventaire fut effectivement réalisé le 26 mars 1757, on n'en trouve pas trace dans les archives de l'Académie royale de musique⁵.

L'inventaire de 1767, établi entre le 30 mars et le 13 juin, est également une bonne illustration de ce début de rationalisation. Il a été réalisé par Paul Larsonnier, « avocat au Parlement et conseiller du roi en l'hôtel de la ville de Paris, premier échevin de ladite ville », à la suite de l'arrêt du Conseil du 6 février de la même année, qui déliait Rebel et Francoeur du privilège de l'Académie royale de musique pour le confier à Jean-Claude Trial et Pierre-Montant Berton, et exigeait qu'il soit procédé à « l'état et inventaire de toutes les marchandises, habits, meubles meublants, livres, décorations, machines, pierrieres, instruments et autres effets composant le fonds de ladite Académie royale de musique et servant à l'exploitation du privilège d'icelle et à leur prise et estimation »⁶. Même si Paul Larsonnier n'y mentionne pas l'existence de registres proprement dits, il attache un soin tout particulier à décrire certains papiers, comme par exemple une « expédition du parchemin signé du sceau des lettres patentes données à Versailles le 1^{er} mars 1789 registrées au Parlement le trente juin dudit an, par lesquelles le roi a accordé au sieur Francine la permission de constituer l'établissement qui avoit été fait par le feu sieur Jean-Baptiste Lully de l'Académie royale de musique dans la ville de Paris et autres villes du royaume »⁷.

Et si Théodore de Lajarte exagère sans aucun doute en écrivant dans son *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra* que « sans la Révolution qui, sans sa brutale ignorance, fit détruire beaucoup de pièces de comptabilité, sous le prétexte qu'elles rappelaient

3. *Inventaire*, 1748, F-Po : Registre INV 1.

4. *Arrêt du Conseil qui concède le privilège de l'Académie royale de musique à Rebel et Francoeur*, 13 mai 1757, F-Po : O1 613.

5. *Etat de situation de la ville*, F-Pan : AJ¹³ 2.

6. *Inventaire*, 1767, F-Po, Registre INV 2.

7. *Ibid.*

par leurs emblèmes l'époque de la tyrannie, nous aurions de précieux moyens de reconstituer complètement l'histoire administrative du premier théâtre lyrique de France », la période révolutionnaire n'est pas allée non plus dans le sens d'une amélioration de la situation⁸. Un procès-verbal du 30 septembre 1793 signale l'autodafé d'une partie des archives de l'Opéra « portant des empreintes de féodalité »⁹. Le juge de paix Letellier, le commissaire de police Marlée, le président du Comité de surveillance de la section de Bondy, Dennelle, trois autres membres du même comité et le secrétaire-greffier Bertren ont été conduits sur la place donnant en face de l'Académie royale de musique¹⁰. La suite de la déclaration est éloquentes :

[Il y avait] un tas immense de papiers parmi lesquels étaient les règlements de l'Opéra en tête desquels était aussi fastueusement écrit Académie royale de musique, des coupons de loges parsemées de fleurs de lys et autres papiers semblables, qu'alors le feu y fut mis aux applaudissements d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes, et après avoir vus réduire en cendres lesdits objets avons de tout ce que dessus fait et rédigé le présent procès-verbal pour être communiqué au Conseil générale de la Commune et avons signé avec les artistes¹¹.

Ajoutons enfin à tout cela un certain état d'esprit qui n'accordait la primauté qu'aux seules partitions et ne portait par conséquent que peu d'intérêt à ce genre de papiers et à leur conservation, rien d'étonnant que les archives demeurent entassées dans des combles à la chaleur des lustres ou soient reléguées dans un rez-de-chaussée humide et passant, sans classement ni surveillance, protégées uniquement par « le désordre dans lequel elles se trouvaient »¹² pour reprendre la jolie expression de Charles, grand artisan de l'organisation des archives de l'Opéra au XIX^e siècle. Les exemples concernant ce désordre des archives ne manquent pas : Théodore de Lajarte nous apprend ainsi que sous Louis-Philippe, quelques « vieux papiers » servirent à constituer une collection d'autographes pour Veron, l'administrateur de l'Opéra alors en place¹³. Son témoignage ne diffère pas de celui d'Adolphe Boschot, chroniqueur musical de la fin du XIX^e siècle, qui déclare avoir vu une partition autographe de l'ouverture d'Armide portant dédicace de Lefebvre, copiste de l'Académie royale de musique, qui en avait fait cadeau à son ami Hanebeck¹⁴, ni de celui de Nutter qui déplore qu'il ne reste rien d'autre du dossier de la célèbre Sophie Arnould que « la mention et l'analyse des lettres qui s'y trouvaient réunies »¹⁵.

Tout au long de l'époque moderne, aucune institution ne semble avoir eu la charge, ni officiellement ni de manière continue, de la gestion et de la conservation des archives administratives de l'Académie royale de musique. Les états d'émargement du personnel ne laissent pas supposer qu'il y ait pu y avoir d'archiviste de l'Académie royale de musique et l'on a tout lieu de croire que cette fonction incombait au secrétaire d'administration ou au chef de copie, dont le titre d'archiviste était quelquefois ajouté à leur principale dénomination¹⁶. Le plus ancien chef de copie connu est un dénommé Lallemand, mort en juin

8. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 2.

9. *Procès-verbal de destruction des archives de l'Opéra*, 30 septembre 1793, F-Pan : A J¹³ 60.

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. *Archives de l'Opéra*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 21.

13. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 2.

14. *Ibid.*

15. *Rapports*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 18.

16. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 3.

1757, aux appointements de 600 livres, qui était déjà à l'Académie royale de musique en 1738 et y remplissait la double fonction de bibliothécaire et de copiste. Il fut remplacé à partir du mois de juillet 1757 par un certain Durand dans les mêmes emplois, mais avec double d'appointements. En 1772, Marvèreaux prit sa suite pour peu de temps, cédant sa place en 1755 à Augustin Lefebvre qui occupera ce poste jusqu'en 1814, et dont le nom demeura dans les registres de l'Opéra jusqu'en 1829, date à laquelle son fils quitta le bureau de copie¹⁷.

Sous l'Empire, alors que l'Opéra passe dans les attributions de la maison de l'Empereur, les archives sont réunies au théâtre de la rue de Louvois, reléguées par manque de place dans les greniers. Un rapport de 1815 au secrétaire d'Etat au Beaux-Arts constate qu'elles encombrèrent le grenier du théâtre, tout en déplorant qu'aucune classification n'en ait été faite et qu'il y ait « dans cette partie essentielle un désordre qu'il est indispensable de faire cesser »¹⁸. Aucune amélioration notable n'est cependant à signaler sous la Restauration, mais lorsque, le 5 novembre 1821, Grandsire, secrétaire du Comité d'administration, présente à ce même Comité les registres dont il était responsable, des félicitations lui sont adressées pour les recherches complémentaires et pour l'effort de classement qu'il a entrepris sur les archives de l'Opéra¹⁹. En 1823, le chef du matériel, Durais, remet officiellement le service à son successeur Dubois, offrant l'occasion au secrétaire du Comité d'administration de citer de manière très détaillée tous les registres qu'il avait en sa possession²⁰.

En 1831, l'Opéra est confié à un directeur entrepreneur qui ordonne de transporter les archives dans le magasin situé aux quatrième loges au-dessus du foyer de la salle de la rue le Peletier, juste sous les combles, où elles demeurent jusqu'en 1860²¹. Dans cette même pièce se tenait le bureau de copie et dans trois pièces avoisinantes, les partitions étaient rangées par ordre alphabétique. La place faisant peu à peu défaut, on décida de déménager les archives une fois de plus, dans une cuisine, au rez-de-chaussée de l'hôtel de Choiseul, lieu dont Castil-Blaze, historien du XIX^e siècle qui s'est beaucoup intéressé à l'histoire de l'Opéra, nous a laissé une description des plus pittoresques dans son ouvrage sur l'Académie impériale de musique :

Dans un vestibule ouvert à tous les vents, quelquefois à la pluie, à six pouces de la rue, après avoir franchi le seuil de la porte cochère de ce magasin, on voyait à droite un tas de livres couverts de poussière et de toiles d'araignée : c'était la bibliothèque de la royale Académie ! Négligence damnable, atroce vandalisme ! Cambert, Lulli, Campra, Destouches, Rameau, Gluck, etc., sous une porte cochère ! Ayant le dos ou le nez écorché toutes les fois qu'une charrette mal dirigée venait les racler, les insulter avec sa roue noircie de fange et de cambouis²².

Toutefois, en 1853, après la découverte de partitions sommairement entreposées sous un porche, une commission d'enquête ministérielle s'était émue de l'état lamentable des archives et des collections de matériels d'orchestre de l'Opéra. Après le sévère rapport qui s'ensuivit, un premier inventaire des ouvrages fut entrepris l'année suivante, dont témoigne

17. D. Pistone, « La Bibliothèque-Musée de l'Opéra de Paris », dans *Revue internationale de musique française*, n° 4, 1981, p. 73-83.

18. C. Nutter, *Note relative aux archives et à la bibliothèque de l'Opéra*, Paris, 1980, p. 8.

19. *Administration*, F-Po : AD 16.

20. *Administration*, F-Po : AD 17.

21. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 5.

22. *Ibid.*

le tampon orné de la couronne impériale sur un certain nombre de documents, appliqué à l'occasion de ce récolement partiel²³.

C'est alors que Charles Nutter²⁴ propose au directeur de l'Opéra et à son secrétaire général de se charger de l'« abominable tâche de mettre un peu d'ordre dans cet amas de documents et de registres, de cartons et de livres, de partitions et de parties séparées »²⁵. Nutter veut notamment créer un service des archives de l'Opéra comprenant « la conservation et le classement de tous les registres, pièces et documents produits par l'activité de l'Académie royale de musique et de la salle de spectacle en dépendant, et devenus inutiles au service courant de l'administration »²⁶. Son offre est accueillie favorablement : le 1^{er} septembre 1863, il est nommé archiviste de l'Opéra à titre honorifique et son service officiellement reconnu et organisé par les articles XXXVII et XXXVIII de l'arrêté du 16 mai 1866 portant règlement du cahier des charges de l'Opéra, en vertu desquels un « bibliothécaire, nommé par le ministre, [était] chargé de la conservation des partitions manuscrites et gravées, et généralement de toute la musique servant à l'exploitation du théâtre »²⁷. Quant à l'archiviste, nommé par le ministre, il était chargé de « réunir et de mettre en ordre tous les dessins des décors anciens et nouveaux exécutés à l'Opéra, ainsi que les livres et estampes donnés à ce théâtre ou acquis par lui, et de classer et cataloguer tous les titres et papiers relatifs à l'administration de l'Opéra depuis son origine »²⁸. La gestion des archives était confiée à Nutter, celle du fonds musical placée sous l'autorité du compositeur Ernest Reyer. La légende veut que Reyer ne se soit rendu qu'une seule fois à la bibliothèque de l'Opéra : il connaissait si mal les lieux qu'il s'y perdit²⁹.

C'est en réalité Théodore de Lajarte, théoriquement adjoint de Reyer en qualité de sous-bibliothécaire, qui réalisa le premier travail sérieux de catalogage du fonds musical de la bibliothèque de l'Opéra, publié en 1878 sous le titre de *Bibliothèque musicale de l'Opéra : catalogue historique, chronologique, anecdotique*³⁰. La conservation et le bon ordre du fonds d'archives de l'Opéra doivent dès lors beaucoup au travailleur infatigable que fut Charles Truinet, dit Nutter. Cet avocat de formation avait abandonné le barreau à moins de quarante ans pour se consacrer au théâtre et aux livrets d'œuvres lyriques, collaborant avec Offenbach, Vivaldi, Lecocq, et adaptant en français les œuvres de Wagner. Théodore de Lajarte, son ami et confrère, nous en a laissé un portrait pittoresque dans son *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra* :

M. Nutter est à la fois aux Archives nationales, copiant un document qui lui manque, et à l'Opéra, cherchant un renseignement demandé ; il fait le catalogue de ces archives et un ouvrage pour Offenbach, et pendant qu'il fait jouer une opérette à Bruxelles, il en écrit une autre pour les Variétés. S'il était resté au Palais, il eût trouvé encore le temps d'aller gagner des procès, au milieu de toutes ses occupations diverses. C'est à M. Nutter que l'Opéra doit le bonheur d'avoir des

23. C. Cazeaux, *La Bibliothèque-musée de l'Opéra de Paris*, 1998, p. 1.

24. Sur Charles Nutter, voir l'ouvrage très bien documenté de Valérie Gressel : *Charles Nutter : des scènes parisiennes à la Bibliothèque de l'Opéra*, Hildesheim, 2002.

25. *Histoire des archives* . . . , *op.cit.*, p. 1.

26. *Archives de l'Opéra*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 58.

27. *Rapports*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 58.

28. *Ibid.*

29. C. Cazeaux, *op. cit.*, p. 1.

30. T. de Lajarte, *Bibliothèque musicale du Théâtre de l'Opéra : catalogue historique, chronologique, anecdotique*, Paris 1878.

archives constituées, une bibliothèque dramatique et un grand choix de dessins, d'estampes et de photographies³¹.

Nwitter travailla fiévreusement, tandis que s'élevaient les murs du Palais Garnier : il prit des mesures pour assurer la bonne conservation des documents, installant des rayonnages et des planches pour les stocker convenablement et réalisant un premier classement et inventaire sommaire, avec l'aide du futur caissier de l'Opéra, Bleynie. Parallèlement et selon les vœux du ministère des Beaux-Arts et de l'Instruction Publique, Nwitter effectua de laborieuses recherches dans les dépôts publics pour compléter et reconstituer les archives. Une note rédigée par l'archiviste relative aux archives et à la Bibliothèque de l'Opéra justifie ses recherches :

Même pour les premiers temps de l'Académie royale de musique, les archives ont pu être reconstituées en partie, à l'aide des documents officiels conservés dans les dépôts publics : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale en ont fourni un grand nombre ; en outre, des copies ont heureusement été prises à la Bibliothèque de la ville de Paris et aux archives de la préfecture de police, aujourd'hui détruites³².

Toujours grâce à la ténacité de Nwitter, le fonds s'enrichit également de documents de provenances diverses, notamment de registres restitués par les directeurs de l'Opéra ou de leur famille, comme ceux qui ont été acquis de la veuve Francoeur en 1808 et de ses descendants en 1864³³.

Le 20 septembre 1870, pour mettre les archives et les dessins à l'abri, Nwitter obtint l'autorisation du ministre de les transférer à l'Opéra Garnier en cours de construction, où ils furent entreposés dans les sous-sols, puis réintégrés à la fin de la guerre de 1870 dans l'ancien Opéra de la rue le Peletier. Le 29 octobre 1873, ce dernier prit feu. Alors que des pertes importantes touchèrent les décors, les costumes, le matériel d'orchestre et les instruments de musique, les archives parvinrent à être intégralement sauvées et furent acheminées dès le lendemain vers le nouvel opéra³⁴. Charles Garnier, dans ses plans, avait prévu l'installation d'une bibliothèque et des archives : un vaste emplacement au cinquième étage, qui comprenait une galerie sur toute la longueur du bâtiment ainsi qu'une bibliothèque circulaire ornée de boiseries, leur était dévolu. Dans la pratique, comme il fallait après l'incendie s'occuper hâtivement de la scène et de la salle, l'installation définitive de la bibliothèque fut remise à des temps meilleurs : le Bureau de copie fut installé au premier étage, les partitions d'orchestre et les archives placées dans la seconde galerie sur des tablettes construites à cet effet par les menuisiers du bâtiment.

C'est ainsi qu'en 1878 la Bibliothèque ouvrit ses portes tout en haut du nouvel Opéra, au-dessus de la rotonde du glacier, à l'angle des rues Halévy et Meyerbeer. Le bibliothécaire était logé sur place au même étage dans un appartement. L'accès pour le public n'était cependant pas commode, puisque la bibliothèque, située « au cinquième étage, sans autre accès que l'escalier de l'administration, communiquent avec les loges d'artistes, n'était accessible qu'à un petit nombre d'érudits qui, chercheurs patients, [finissaient] toujours par

31. T. de Lajarte, « Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra », 1875, F-Po, Arch. Biblio. Pièce 70, p. 2.

32. C. Nwitter, *op. cit.*, p. 8.

33. *Archives de l'Opéra de Paris : inventaire sommaire*, Paris, 1988, p. 10.

34. D. Pistone, *op. cit.*

découvrir les documents dont ils [avaient] besoin, et le public ne pouvait y être régulièrement admis³⁵.

Or, près de la loge impériale, l'architecte avait prévu des salons de réception, une galerie et une vaste salle de gala très haute, ornée de colonnes et surmontée d'une coupole. A cause du changement de régime, toute cette partie était restée inoccupée. Nutter conçoit alors l'idée de la récupérer pour y installer la bibliothèque qu'il avait patiemment constituée et de la rendre aisément accessible au public. Il parvient à vaincre les nombreuses résistances qui s'opposent à son projet : l'archiviste va trouver le président de la République Sadi Carnot, lui fait part de son étonnement devant l'obstination à lui refuser des salons inutilisés et lui demande si c'est parce qu'on attend un roi pour les remplir³⁶. Quelques jours après cette entrevue, la Commission du budget recommande au gouvernement l'étude de dispositions permettant d'installer dans le pavillon Ouest la riche bibliothèque musicale et dramatique, ainsi que la précieuse collection d'estampes et de costumes : deux crédits de 100 000 francs sont également inscrits aux budgets de 1879 et 1880³⁷. La galerie attenante, le long de la rue Auber, devint le musée de l'Opéra. L'inauguration fut fixée au 15 octobre 1881, date doublement symbolique puisque le même jour l'électricité faisait son apparition dans le Grand Foyer, dans les couloirs et dans la salle de spectacle³⁸. La bibliothèque ouvrit ses portes le 1^{er} mars 1882, et le 5 novembre 1912, un poste d'administrateur, réunissant les activités de bibliothécaire et d'archiviste, fut créé.

Les archives, quant à elles, restèrent dans le pavillon Est. L'administration de l'Opéra, à la recherche de place, grignota petit à petit l'espace qui leur était dévolu à l'origine, amputant la galerie et coupant la rotonde en deux pour y installer une salle de répétitions de danse³⁹. En 1935, la Bibliothèque de l'Opéra, qui était placée depuis 1866 sous la tutelle directe du secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, fut rattachée à la Réunion des Bibliothèques nationales, puis au département de la Musique après la création de ce dernier par décret du 17 mars 1942, dont elle devint l'une des trois sections, spécifiquement consacrée à l'art lyrique, à la danse et à l'histoire du costume. Réaménagée au cours de l'année 1991, elle a été rouverte le 1^{er} janvier 1992.

Les archives administratives de l'Opéra sous forme de feuillets et de liasses ont fait l'objet d'un premier versement aux Archives nationales en 1932, conformément à la décision prise par l'inspecteur des bibliothèques Pol Neveu : 1 181 liasses ont été alors déplacées, récolées et ré-inventoriées. Un second versement qui a permis de constituer le fonds AJ¹³, a eu lieu en 1961. Pour cette occasion, Pierre Caillet, conservateur en chef de la section moderne, fit reprendre un inventaire dans son ensemble des archives de l'Opéra en vue d'une publication rendue nécessaire par l'intérêt que représentaient ces documents⁴⁰. La Bibliothèque musée de l'Opéra a ainsi vu son fonds d'archives se scinder en deux, puisqu'elle a conservé au Palais Garnier tous les documents reliés, registres et journaux de bord ainsi qu'une grande partie de la correspondance des artistes avec la direction de l'Opéra.

35. C. Nutter, *op. cit.*, p. 21.

36. *Histoire des archives . . .*, *op. cit.*, p. 2.

37. C. Nutter, *op. cit.*

38. A. Boll, *De l'Académie royale à la Salle Garnier*, Paris.

39. *Archives de l'Opéra : inventaire sommaire*, Paris, 1988, p. 9.

40. B. Labat-Poussin, *Archives du théâtre national de l'Opéra : AJ13 1 à AJ 13 1466*, Paris, 1977, p. 3.

Le fonds AJ¹³

Le fonds AJ¹³ compte 2014 cartons. Parmi eux, 44 cartons (AJ¹³ 1-AJ¹³ 44) concernent directement l'Académie royale de musique depuis sa création jusqu'en 1790 et quelques autres s'y intéressent indirectement, comme AJ¹³ 1186 par exemple, qui recèle un certain nombre de textes législatifs à son sujet. Les archives ne remontent pas bien au-delà de la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quasiment rien ne concerne les origines du théâtre, et les rares documents qui se rapportent au début du siècle sont extrêmement lacunaires et disparates. L'inventaire très sommaire des « archives de l'Académie royale de musique », réalisé aux alentours des années 1821, est divisé en comptabilité matière et en comptabilité deniers. Il indique que, déjà à cette époque, il n'y avait plus à l'Opéra de registres antérieurs à celui des recettes de l'année du théâtre 1735-1736.

Le premier inventaire des archives de l'Opéra digne de ce nom, réalisé par Charles Nutter, date de 1861, dans un ouvrage contenant également une description de l'état de la bibliothèque au 15 septembre 1861, un projet de catalogue de la bibliothèque, un état sommaire de la bibliothèque de la musique et de la collection des dessins de costumes⁴¹. Il y constate que les « archives de l'Opéra se composent de 776 registres, 201 liasses, 151 portefeuilles, 51 cartons »⁴². Un deuxième inventaire sommaire des archives est commencé aux alentours de 1870, toujours par Nutter⁴³. Ce dernier y recense les registres allant de 1735 à 1870⁴⁴. Cet inventaire fut par la suite sans cesse remanié. En 1874, le fonds des archives de l'Opéra se compose de « 340 cartons, 1150 registres, 900 liasses et portefeuilles »⁴⁵. Dans son cadre de classement, Nutter avait privilégié les catégories de l'administration, les inventaires et surtout la comptabilité. Son successeur, Malherbe, propose un classement par directions théâtrales, en insérant pour chaque période les documents administratifs, financiers et artistiques propres à chaque direction⁴⁶.

Hormis ces inventaires du XIX^e siècle consignés à la Bibliothèque musée de l'Opéra sous la côte « Arch. Bibl. Pièce. . . », quatre instruments de recherche généraux permettent de s'y retrouver dans les archives de l'Académie royale de musique. Le premier inventaire, réalisé entre 1910 et 1933, est un répertoire numérique détaillé manuscrit réalisé par H. Quittard, Ch. Bouvet, H. de Branche et revu par J. Chaumié et J. Mady⁴⁷. Le second, en date de 1933, est un *Etat alphabétique sommaire des archives de l'Opéra*, effectué par J. G. Prod'homme en 1933 dans la Revue de Musicologie⁴⁸. L'inventaire des « Archives du théâtre national de l'Opéra », par Brigitte Labat-Poussin, en 1977, vient en théorie remplacer ces deux précédents inventaires⁴⁹. Ayant le mérite de couvrir une très large période, soit au total 1466 cartons, il n'entre pas assez dans le détail de nous permettre de nous repérer avec précision.

Le fonds se présente en tranches chronologiques à l'intérieur desquelles les mêmes rubriques matières d'intérêt inégal se répètent. Une première rubrique regroupe tout ce

41. *Archives de l'Opéra*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 58.

42. *Ibid.*

43. *Inventaire sommaire des registres d'archives*, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 59.

44. *Ibid.*

45. *Histoire des archives et de la bibliothèque de l'Opéra*, 1875, F-Po : Arch. Bibl. Pièce 70, p. 4.

46. *Archives de l'Opéra de Paris : inventaire sommaire*, Paris, 1988.

47. B. Labat-Poussin, *op. cit.*

48. J.-G. Prod'homme, *Etat alphabétique sommaire des archives de Paris*, Paris, 1933.

49. B. Labat-Poussin, *op. cit.*

qui touche à l'administration de l'Académie royale de musique proprement dite : textes législatifs généraux, réglementation particulière à l'Opéra et dossiers de correspondance générale. C'est une catégorie assez peu représentée, puisque seuls les cartons AJ¹³ 1, 2 et 3 possèdent un ou plusieurs dossiers exclusivement consacrés à ce thème. Elle est néanmoins essentielle, parce qu'elle permet d'une part de reconstituer la trame législative sur laquelle s'écrit l'histoire de l'Académie royale de musique et d'autre part parce qu'elle apporte des informations de premier ordre sur les rapports entre les directeurs de l'Académie royale de musique et les instances supérieures, la ville de Paris et le pouvoir royal, le personnel administratif et artistique et, dans une moindre perspective, entre l'Académie royale de musique et les théâtres de province.

Une deuxième rubrique, constituée très probablement artificiellement par l'administration ou la bibliothèque de l'Opéra dans un souci de faciliter les recherches, a trait aux mises d'ouvrages. Elle se présente sous forme de dossiers relatifs à la mise en scène des opéras et ballets représentés à l'Académie royale de musique, classés par date de création de l'œuvre, et concerne seulement deux cartons dont le contenu s'avère finalement assez décevant.

Une troisième rubrique, riche et d'un très grand intérêt, traite des bâtiments de l'Académie royale de musique, des déménagements et des réaménagements successifs qui font suite aux incendies des différentes salles de l'Opéra, en 1763 puis en 1781. Des sujets très divers s'y côtoient, comme les terrains annexés pour l'aménagement intérieur, les travaux d'entretien courant ou l'agrandissement des salles de spectacle.

Une quatrième rubrique englobe tout le personnel de l'Académie royale de musique, qu'il s'agisse des artistes, du personnel administratif et technique ou des employés du secrétariat. Elle n'est malheureusement représentée que dans les cartons AJ¹³ 1 et 2. Néanmoins, des renseignements complémentaires concernant le personnel peuvent être trouvés dans la très abondante rubrique « comptabilité ».

Cette dernière rubrique, la plus représentée et la plus importante, tant par sa masse que par son intérêt, mérite toutes les attentions. Les archives comptables sont dispersées à travers tout le fonds, dans des cartons qui lui sont spécifiquement consacrés ou non. Classées en grandes séries mensuelles ou annuelles, on y trouve des documents aussi divers que des archives purement comptables, des mémoires et des rapports sur l'organisation de la comptabilité, des budgets et des projets de budget ou enfin des états comparatifs de recettes et de dépenses. En dépit de l'austérité qui s'en dégage de prime abord, ces documents comptables se révèlent être fondamentaux pour une étude du personnel à une époque où les dossiers les concernant spécifiquement sont extrêmement lacunaires. Ils offrent en outre la possibilité tout à fait exceptionnelle d'avoir un aperçu de l'organisation des marchés d'approvisionnement de l'institution.

Les registres de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra

Les documents reliés, les registres et les journaux de bord qui sont restés à la Bibliothèque-Musée de l'Opéra représentent une masse considérable de documents. Tout comme pour le fonds AJ¹³, aucun registre de la première période de l'Opéra n'a été conservé : le plus ancien, un registre de recettes à la porte, remonté à l'année 1735-1736. Quatre-vingt-dix-sept registres qui s'organisent en fonction des grands thèmes qui ont réglé la vie administrative de l'Académie royale de musique, concernent l'institution pour la période 1749-1790 : ils ne sont pas tous complets. Un inventaire (très) sommaire des

archives de l'Opéra recense les registres conservés à la Bibliothèque-Musée de l'Opéra, à mi-chemin entre le classement chronologique et le classement thématique. A l'intérieur de chacune des rubriques, un classement chronologique des registres, pour lesquels les dates extrêmes sont notées, a été adopté⁵⁰.

Quatre registres seulement traitent de l'administration de l'Académie royale de musique proprement dite et leur contenu est extrêmement décevant, puisqu'il ne s'agit que de registres de présence aux réunions du Comité pour l'extrême fin de la période (1788-1790) où figurent à la main la date des réunions du Comité ainsi que le nom et la signature des membres présents aux séances.

Tout comme pour le fonds AJ¹³, la part dévolue au personnel est très pauvre : un registre seulement concerne les états d'appointements du personnel entre 1764 et 1767. Pour chaque année, le personnel est classé par catégories—sujets du chant, de la danse, musiciens de l'orchestre, employés, préposés au théâtre et aux écoles de l'Académie, pensionnaires—au sein desquelles sont mentionnés l'année d'engagement, le nom et la qualité du sujet, ses appointements, ses gratifications annuelles et ses éventuelles augmentations.

Plus riches sont les registres qui concernent les fournitures de l'Académie royale de musique, composés de trois livres des fournisseurs et de sept registres d'entrées et de sortie de marchandises. Le terme « fournisseur » est entendu au sens très large : dans le registre FO 1 par exemple se côtoient un peintre, un notaire, un cordonnier, un papetier, un quincaillier ou bien encore un conseiller au Parlement de Paris. Les premiers registres se présentent sous la forme de feuilles doubles classées par ordre alphabétique comprenant le nom des fournisseurs, leur qualité, la date d'enregistrement des mémoires faits pour demander le remboursement de leurs marchandises ou prestations, les commissaires qui ont été chargés de l'application des mémoires, les liquidations et les paiements. Les seconds registres de ce type, classés par catégories de marchandise telles que les bas, les souliers, les rouges et pommades, les masques et cabochons, font état, mois par mois, des fournitures nécessaires à l'Académie royale de musique. Tous ces registres, d'un volume assez conséquent, sont remplis avec beaucoup de soin, preuve d'un effort de rationalité dans la gestion de l'Académie royale de musique au cours de la période.

Ici encore, la majeure partie du fonds, soit un total de cinquante-sept registres, traite de la comptabilité de l'Académie royale de musique. Vingt-six registres de recettes à la porte se présentent sous la forme d'une page par jour avec indication du titre des œuvres représentées, le plus souvent du numéro de la représentation, du nombre de billets vendus, des recettes par catégorie de places, puis de la recette totale. A partir de 1756, mention est faite des bals de l'Opéra, qui parfois font même l'objet d'un registre distinct. De temps en temps figurent des renseignements annexes sur les représentations tels que la présence de tel ou tel membre de la cour, l'inauguration ou la fermeture d'une salle de spectacles. Ces registres de recettes à la porte peuvent être utilement complétés par les registres de recettes et dépenses par chapitre, ainsi que par les journaux de recettes et de dépenses.

Un registre de recettes par ouvrage, établies d'après les registres à la porte, consigne le produit des représentations données sur le théâtre de l'Académie royale de musique entre 1780 et 1790 : sous la forme d'un tableau tenant sur une double page, les œuvres représentées au cours de l'année sont classées par ordre alphabétique, et mention est faite de ce qu'ils ont rapporté.

50. *Archives de l'Opéra de Paris : inventaire sommaire*, Paris, 1988.

Particulièrement importants sont les registres intitulés « feux ». Tenus avec beaucoup de soin et de minutie, ils consignent la composition du spectacle, la distribution des rôles et les événements d'importance qui ont eu lieu au théâtre de l'Académie royale de musique tels que les représentations gratuites ou la présence de la reine.

Les registres de contrôle de la caisse récapitulent, mois par mois, tous les paiements, selon une même formule, invariable : « pour le montant de l'Etat des appointements des employés pendant le mois de [...] la somme de... ». Ils peuvent être utilement complétés par les journaux de caisse qui consignent pour chaque mois les recettes, puis les dépenses occasionnées par l'Académie royale de musique. Ces registres sont particulièrement intéressants car ils permettent d'appréhender les différents postes budgétaires et à travers eux une grande partie du fonctionnement financier de l'institution.

Un unique registre concerne enfin le délicat chapitre de liquidation des dettes de l'Académie royale de musique antérieures au 15 août 1749 et destinées à être payées par les deniers de l'emprunt de 250 000 livres contracté par la ville de Paris conformément à l'arrêt du Conseil du 27 décembre 1749. Il s'agit d'un registre de reconnaissance de dette, construit de bout en bout selon le même schéma : remise au greffe de la ville d'une reconnaissance de dettes, liquidation par le Bureau de la ville de la créance, attestation de celui qui s'est vu remettre ses titres de créances sur l'Académie royale de musique.

Les locations de loges ne sont pas oubliées : quatre registres, courant de 1780 à 1784, classés par loges, mentionnent le nombre de places, le prix et le nom de leurs occupants. Trois inventaires enfin qui jalonnent l'histoire de l'Académie royale de musique permettent de suivre l'évolution des divers biens possédés par l'Académie royale de musique.

Ainsi, à la différence de la Comédie-Française, où une gestion continue a permis la conservation remarquable de la quasi-intégralité des documents relatifs au théâtre depuis le XVII^e siècle—registres comptables, calendriers des représentations, copies du souffleur des pièces jouées, nombreux documents manuscrits, imprimés et iconographiques—les archives de l'Académie royale de musique sont à l'image de l'instabilité chronique qui caractérise cette grande maison à l'époque moderne. S'il est à regretter que la dispersion des archives entre les Archives nationales et la Bibliothèque-Musée de l'Opéra nuise à leur cohérence et complique la tâche au chercheur, par leur ampleur, leur diversité et leur intérêt, elles s'avèrent être d'une richesse extraordinaire et d'un intérêt majeur pour le musicologue spécialiste de l'Opéra ou l'historien des pratiques musicales.

TABLEAU 1 Descriptif des archives de l'Académie royale de musique conservées dans le fonds AJ¹³ des Archives nationales.

ADMINISTRATION		
GÉNÉRALE	AJ ¹³ 1	Législation, administration, personnel (1712-1794)
	AJ ¹³ 2	Législation, administration, comptabilité (1730-1791)
	AJ ¹³ 3	Rapport avec les autres spectacles (1704-1790)
RÉPERTOIRE	AJ ¹³ 4	Nouveaux spectacles ou mises d'ouvrage (1746-1832)
	AJ ¹³ 5	Nouveaux spectacles ou mises d'ouvrage (1754-1790)
BÂTIMENTS	AJ ¹³ 6	Salle du Palais-Royal et des Tuileries (1636-1789)
	AJ ¹³ 7	Salle de la porte Saint-Martin (1779-1789)
COMPTABILITÉ	AJ ¹³ 8	Contentieux, recettes et dépenses (1734-1787)
	AJ ¹³ 9	Contentieux, recettes et dépenses (1752-1789)
	AJ ¹³ 10	Redevances dues à l'Opéra (1774-1787)
	AJ ¹³ 11	Contentieux, recettes (1787-1790)
	AJ ¹³ 12	Location des loges à l'année (1712-1750)
	AJ ¹³ 13	Location des loges à l'année (1750-1757)
	AJ ¹³ 14	Location des loges à l'année (1764-1786)
	AJ ¹³ 15	Appointements du personnel (1750-1783)
	AJ ¹³ 16	Appointements du personnel (1781-1790)
	AJ ¹³ 17	Capitation des artistes et des employés (1750-1791)
	AJ ¹³ 18	Indemnités et gratifications (1750-1791)
	AJ ¹³ 19	Appointements du personnel (1749-1789)
	AJ ¹³ 20	Appointements du personnel (1752-1753)
	AJ ¹³ 21	Appointements du personnel (1753-1769)
	AJ ¹³ 22	Appointements du personnel (1778-1782)
	AJ ¹³ 23	Appointements du personnel (1770-1776)
	AJ ¹³ 24	Appointements du personnel (1782-1784)
	AJ ¹³ 25	Appointements du personnel (1784-1786)
	AJ ¹³ 26	Appointements du personnel (1786-1787)
	AJ ¹³ 27	Appointements du personnel (1788-1789)
	AJ ¹³ 28	Appointements du personnel (1788-1789)
	AJ ¹³ 29	Dépenses du matériel (1705-1789)
	AJ ¹³ 30	Dépenses des fournitures (1748-1756)
	AJ ¹³ 31	Dépenses des fournitures
	AJ ¹³ 32	Dépenses des fournitures
	AJ ¹³ 33	Etat de paiement des journées d'ouvriers
	AJ ¹³ 34	Etat de paiement des journées d'ouvriers
	AJ ¹³ 35	Etats de paiement des journées d'ouvriers
	AJ ¹³ 36	Dépenses courantes
	AJ ¹³ 37	Dépenses du personnel et du matériel (1775-1791)
	AJ ¹³ 38	Dépenses du personnel et du matériel (1778-1782)
	AJ ¹³ 39	Dépenses du personnel et du matériel (1780-1785)
	AJ ¹³ 40	Dépenses du personnel et du matériel (1784-1790)
	AJ ¹³ 41	Dépenses du personnel et du matériel (1786-1788)
	AJ ¹³ 42	Dépenses du personnel et du matériel (1778-1789)
SOURCES	AJ ¹³ 1045	Bibliothèque et archives de l'Opéra

TABLEAU 2 Descriptif des registres de l'Académie royale de musique conservés à la Bibliothèque Musée de l'Opéra.

ADMINISTRATION GENERALE		Réunions du Comité	AD 2 (1788) AD 3 (1787-1788) AD 4 (1788-1790) AD 5 (1789-1790)
COMPTABILITÉ	<i>Recettes</i>	Recettes à la porte	CO 3 (1750-1751) CO 4 (1752-1753) CO 5 (1756-1757) CO 6 (1767-1768) CO 7 (1769-1770) CO 8 (1760-1770) CO 9 (1770-1771) CO 10 (1770-1771) CO 11 (1771-1772) CO 12 (1774-1775) CO 13 (1774-1775) CO 14 (1775-1776) CO 15 (1775-1776) CO 16 (1780-1781) CO 17 (1781) CO 18 (1782-1783) CO 19 (1783-1784) CO 20 (1784-1785) CO 21 (1785-1786) CO 22 (1786-1787) CO 23 (1787-1788) CO 24 (1788-1789) CO 25 (1789-1790)
		Location de loges	CO 103 (1780-1781) CO 104 (1782-1783) CO 105 (1783-1784) CO 106 (1784-1785)
	<i>Recettes et dépenses</i>	Recettes par ouvrage Recettes et dépenses par chapitre	CO 287 (1780-1790) CO 512 (1780-1781) CO 513 (1782-1783) CO 514 (1783-1784) CO 515 (1784-1785) CO 516 (1785-1786) CO 517 (1786-1787) CO 518 (1787-1788) CO 519 (1789-1790)
		Liquidation des dettes Journaux de recettes et de dépenses Contrôle de la caisse	CO 535 (1749-1750) CO 536 CO 537 (1756-1757) CO 543 (1772-1773) CO 544 (1773-1774) CO 545 (1774-1775) CO 546 (1781-1782)

		CO 547 (1782-1783)
		CO 548 (1784-1784)
		CO 549 (1785-1786)
		CO 550 (1786-1787)
	Journaux de caisse	CO 553 (1780-1781)
		CO 554 (1781-1782)
		CO 555 (1782-1783)
		CO 556 (1783-1784)
		CO 557 (1784-1785)
		CO 558 (1785-1786)
		CO 559 (1786-1787)
<i>Fournitures</i>	Livre des fournisseurs	FO 1 (1750-1770)
		FO 2 (1780-1781)
		FO 3 (1781-1782)
	Entrée et sortie des marchandises	FO 4 (1785-1786)
		FO 5 (1786-1787)
		FO 6 (1787-1788)
		FO 7 (1788-1789)
		FO 8 (1788-1791)
		FO 9 (1789-1790)
		FO 10 (1790-1791)
<i>Habillement</i>		HA 254 (1750)
		HA 255 (1752)
<i>Inventaires</i>		INV 1 (1748)
		INV 2 (1767)
		INV 3 (1780)
<i>Personnel</i>		PE 17 (1764-1767)
<i>Régie</i>	Feux	RE 236 (1778-1779)
		RE 237 (1780-1781)
		RE 238 (1781-1782)
		RE 239 (1781-1782)
		RE 240 (1782-1783)
		RE 241 (1782-1783)
		RE 242 (1783-1784)
		RE 243 (1784-1785)
		RE 244 (1784-1785)
		RE 245 (1785-1786)
		RE 246 (1785-1786)
		RE 247 (1786-1787)
		RE 248 (1786-1787)
		RE 249 (1787-1788)
		RE 250 (1788-1789)
		RE 251 (1789-1790)
		RE 252 (1789-1790)
		RE 253 (1790-1791)
		RE 254 (1790-1791)
	Présence des ouvriers	RE 236 (1787-1788)

Copyright of *Fontes Artis Musicae* is the property of International Association of Music Libraries and its content may not be copied or emailed to multiple sites or posted to a listserv without the copyright holder's express written permission. However, users may print, download, or email articles for individual use.